The background of the entire page is a photograph of a classroom. In the foreground, a young girl with glasses is looking intently at a large color chart. The chart has several columns of color swatches in various shades like yellow, green, blue, and red. In the background, other children are visible, some looking towards the camera and others looking at the chart. The overall atmosphere is educational and focused.

2025

**PROGRAMME D'EXCELLENCE EN ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

Les Enfants des Lumière(s)

En partenariat avec
le Centre National du cinéma et de l'imagerie
animée

2026

SOMMAIRE

↳Présentation du programme	3
↳Fonctionnement du programme	5
↳Étapes du programme :	7
Les temps forts pour les enseignants	
Les temps forts pour les élèves	
↳Modalités d'inscription	9
↳ Contacts	10



↳ Présentation du programme

Les enfants des Lumières(s) est un programme d'Éducation Artistique et Culturelle ambitieux, fondé sur un partenariat entre le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et les Rectorats de Versailles, Paris, Créteil.

Au travers de ce programme, l'ambition du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) est d'offrir un accès privilégié au monde du cinéma aux élèves de l'éducation prioritaire et plus largement à ceux qui sont éloignés de la Culture.

Il s'agit pour le CNC de renforcer sa mission de promotion, de diffusion et d'éducation à l'image en

direction de la jeunesse avec une attention particulière à la question de l'égalité des chances, tout en contribuant, par la pratique, à accompagner les plus jeunes dans la découverte des métiers du cinéma, des professionnels et des œuvres.

Chaque établissement scolaire participant à ce programme devient un laboratoire pédagogique en matière d'éducation artistique et culturelle durant deux ans et pourra mettre en place des actions pérennes à l'issue de ces deux années d'accompagnement.

Les classes qui participent à ce programme bénéficieront **d'un parcours de spectateur et réaliseront un court-métrage dans des conditions professionnelles.**

Le programme est destiné aux élèves relevant de l'éducation prioritaire ou de la ruralité éloignés de certaines formes d'art et de culture, tout particulièrement dans le domaine cinématographique.



➤ Il permet notamment de :

- Rencontrer des professionnels du cinéma afin d'appréhender la diversité des métiers (réalisateur, chef opérateur, monteur, mixeur, producteur...). Il offre ainsi un aperçu des perspectives professionnelles offertes par le secteur.
- Découvrir les différents sites du CNC au cours de visites guidées.
- Pratiquer avec des professionnels du cinéma. Les heures d'intervention du réalisateur seront financées par le CNC. En collège et lycée, la part collective du pass Culture peut venir compléter le financement du programme et permet d'enrichir à la fois la pratique artistique proposée aux élèves par les professionnels associés au projet, mais également le parcours de spectateur associé. Elle peut également permettre le rayonnement du projet sur d'autres classes.

Le programme fondé sur le partage, offre la possibilité de construire sur deux années des parcours singuliers contribuant à la réussite des élèves ainsi qu'à l'égalité des chances. Il participe au désir d'apprendre des élèves, en stimulant leur curiosité intellectuelle et leur regard critique. Il constitue un levier d'émancipation et d'intégration sociale pour tous les élèves concernés.

Ce programme permet aux élèves de découvrir tous les métiers mis en œuvre dans une création

cinématographique, de sa conception (écriture du scénario), à sa réalisation (tournage, montage) sans oublier la distribution et la réception (affiches, bandes annonces, critiques de films...). Les élèves bénéficieront d'ateliers de pratique artistique réguliers : écriture de scénario, tournage et montage, dirigés par des professionnels du cinéma en co-construction avec les professeurs.

Chaque équipe, accompagnée par la DAAC et l'équipe de coordination du CNC, élabore un projet pédagogique interdisciplinaire.

Ce projet :

- Concerne une classe restera identique sur deux années scolaires.
- Rayonne sur l'établissement.
- Articule temps scolaire et hors temps scolaire par la mise en place éventuelle d'un atelier pour les élèves volontaires.

La participation à ce programme s'inscrit dans le cadre de l'ouverture de **la campagne d'appel à projets pour les Programmes d'excellence**, de façon à s'inscrire pleinement dans le **volet culturel** de l'école ou de l'établissement.



↳ Fonctionnement du programme

Conditions d'accès au programme

Créé en 2015 à l'initiative du CNC, ce programme s'adresse aux classes des écoles élémentaires, des collèges et des lycées technologiques et professionnels des établissements scolaires situés dans les réseaux de l'éducation prioritaire, en zone urbaine sensible ou pour des élèves globalement éloignés de la Culture, à l'exception des enseignements optionnels cinéma-audiovisuel.

Ce programme s'inscrit pour chaque classe sur une **durée de 2 ans**.

Il implique une équipe pédagogique, comprenant tous les professeurs de la classe, désireuse de s'inscrire dans une démarche d'innovation pédagogique et de travailler en partenariat avec le CNC et les professionnels du cinéma. Cette équipe pédagogique sera coordonnée par deux professeurs, qui seront les interlocuteurs du CNC et de l'Académie.

Chaque équipe pédagogique construit avec les élèves un projet ambitieux et réaliste, susceptible d'impliquer, autant que faire se peut, toutes les disciplines. Ce projet souple peut au cours de l'année faire l'objet de modifications. Il doit impérativement s'inscrire dans le projet d'établissement ou d'école.

Un partenariat avec le cinéma de proximité est nécessaire. Le cinéma partenaire doit s'engager dans le programme, pendant 2 ans, pour accompagner les élèves tout au long de leur projet : découverte de la salle de cinéma et de ses missions, proposition de séances et de rencontres...

↳ La participation au programme suppose que le professeur coordinateur du projet et le chef d'établissement s'engagent :

→ A faciliter la mise en place du projet (rencontres, ateliers théoriques et ateliers pratiques, sorties dans le cadre du parcours de spectateur, etc.) ;

→ A aménager des temps dédiés spécifiquement au projet (ex : ateliers, rencontre avec des professionnels du cinéma, demi-journée au CNC, semaine de tournage, etc.) ;

→ A accorder un accès privilégié aux formations proposées par la DAAC dans le cadre du plan académique de formation pour les professeurs engagés.



↳ Etapes du programme

↳ Les temps forts pour les enseignants

Réunion au CNC (Mercredi après-midi)	Les équipes s'engagent à assister aux trois réunions pédagogiques annuelles au CNC et à transmettre les informations nécessaires en vue d'établir un bilan et d'améliorer le programme. Présentation des projets pédagogiques en cours de mise en œuvre par les équipes pédagogiques participant au dispositif. Temps d'échanges et de construction.
Janvier 2026	Les équipes s'engagent également à participer à la formation interacadémique organisée chaque année pour réunir tous les établissements de 1ère et 2ème année. Temps de formation sur une dominante cinématographique avec des rencontres avec les différents acteurs du programme.
Avril 2026	Restitution des films réalisés en année 2 au forum des images, en présence de l'ensemble des partenaires et avec les équipes et les classes des deux années du programme.



L'établissement sera accompagné par le comité de pilotage dans la création de projets de longue durée liés au cinéma (ciné-club, club cinéma...).

A la sortie du programme, l'objectif est de pérenniser dans l'établissement une dynamique d'éducation au cinéma.

↳ Les temps forts pour les élèves



Pratique – Les équipes pédagogiques mettent en place, en lien avec leurs partenaires, **des ateliers de pratique favorisant une approche sensible et technique du cinéma**. Le travail doit articuler le projet pédagogique à la démarche artistique et au parcours de spectateur proposé aux élèves. Cette pratique artistique sensible contribue pleinement à la réussite des élèves et à l'appropriation du projet.

Parcours de spectateur – Le parcours de spectateur proposé dans ce programme repose à la fois sur une filmographie programmée, mais également sur la fréquentation des lieux des partenaires et les visites proposées. Les élèves assisteront notamment à des projections de films qu'ils apprendront à présenter et à animer. Ces projections auront lieu au CNC ou dans le cinéma partenaire. Les travaux d'élèves (critiques de films, synthèses des interviews, impressions, dessins, reportages...) seront valorisés et diffusés par le CNC et par chaque établissement scolaire.



Les élèves réaliseront un court métrage de 10 minutes maximum au cours des deux années.

Afin d'impliquer l'ensemble des écoles, collèges et lycées dans le programme, une exposition des travaux d'élèves et des projections de courts métrages pourront avoir lieu dans chaque établissement scolaire, ou dans un lieu partenaire (médiathèque, cinéma de proximité, mairie...)

Lors de l'année 1, chaque établissement organise librement la **valorisation et la restitution** du programme. Lors de l'année 2, une restitution en Avril 2026, les films réalisés lors de l'année 2 sont projetés au forum des images.

Partenariat avec le CNC	Visite des sites, visite des expositions, organisation d'ateliers avec des professionnels du cinéma. Les élèves et professeurs peuvent bénéficier des services du CNC, comprendre son fonctionnement, ses métiers et s'approprier de nombreux lieux liés au cinéma : les archives cinématographiques de Bois d'Arcy, la Fémis, la Cinémathèque française...
Partenariat avec un réalisateur et son équipe	Intervention en classe d'un réalisateur.

↳ Modalités d'inscription

- Dès le 26 mai 2025 et jusqu'au 27 juin 2025, l'appel à candidature sera accessible sur la plateforme Adage.
- Le professeur coordonnateur du projet renseigne la candidature en ligne, validée par le chef d'établissement.
- Etude des candidatures par le Comité de Pilotage.

Le comité de pilotage définit les grands axes du programme et le nombre de classes concernées chaque année. Il a pour mission d'évaluer le programme et son évolution et peut faire à cette occasion toute préconisation visant à améliorer la mise en œuvre du programme. Le comité est composé du responsable du programme, des représentants du CNC, des Recteurs des académies de Paris, Versailles, Créteil et de la DRAC Ile-de-France.

Le Comité de Pilotage choisit les classes qui participeront au programme.

Dès réception de votre candidature, une rencontre entre les équipes du CNC, la DAAC et l'équipe pédagogique sera proposée.

CNC

Président - Gaëtan Bruel

Léa Luret - Cheffe du service des publics au CNC

Juliette Vargas - Chargée de développement des opérations d'éducation aux images (lesenfantsdeslumieres@cnc.fr)

Académies

Paris - Versailles - Créteil

Académie de Paris

Rectrice - Julie Benetti

DAAC - Olivia Deroint - Déléguée aux arts et à la culture

olivia.deroint@ac-paris.fr

DAAC - Victoire Milcamps - conseillère cinéma audiovisuel

Académie de Versailles

Recteur - Etienne Champion

DAAC - Marianne Calvayrac - Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

ce.daac@ac-versailles.fr

Amélie Aïmedieu - Conseillère Cinéma/audiovisuel, Culture Scientifique et Technique, Développement Durable, Art du goût

amelie.aimedieu@ac-versailles.fr

Académie de Créteil

Recteur - Jean-François Chanet

DAAC - Cléo Coze - Déléguée académique à l'éducation artistique et culturelle, ce.daac@ac-creteil.fr

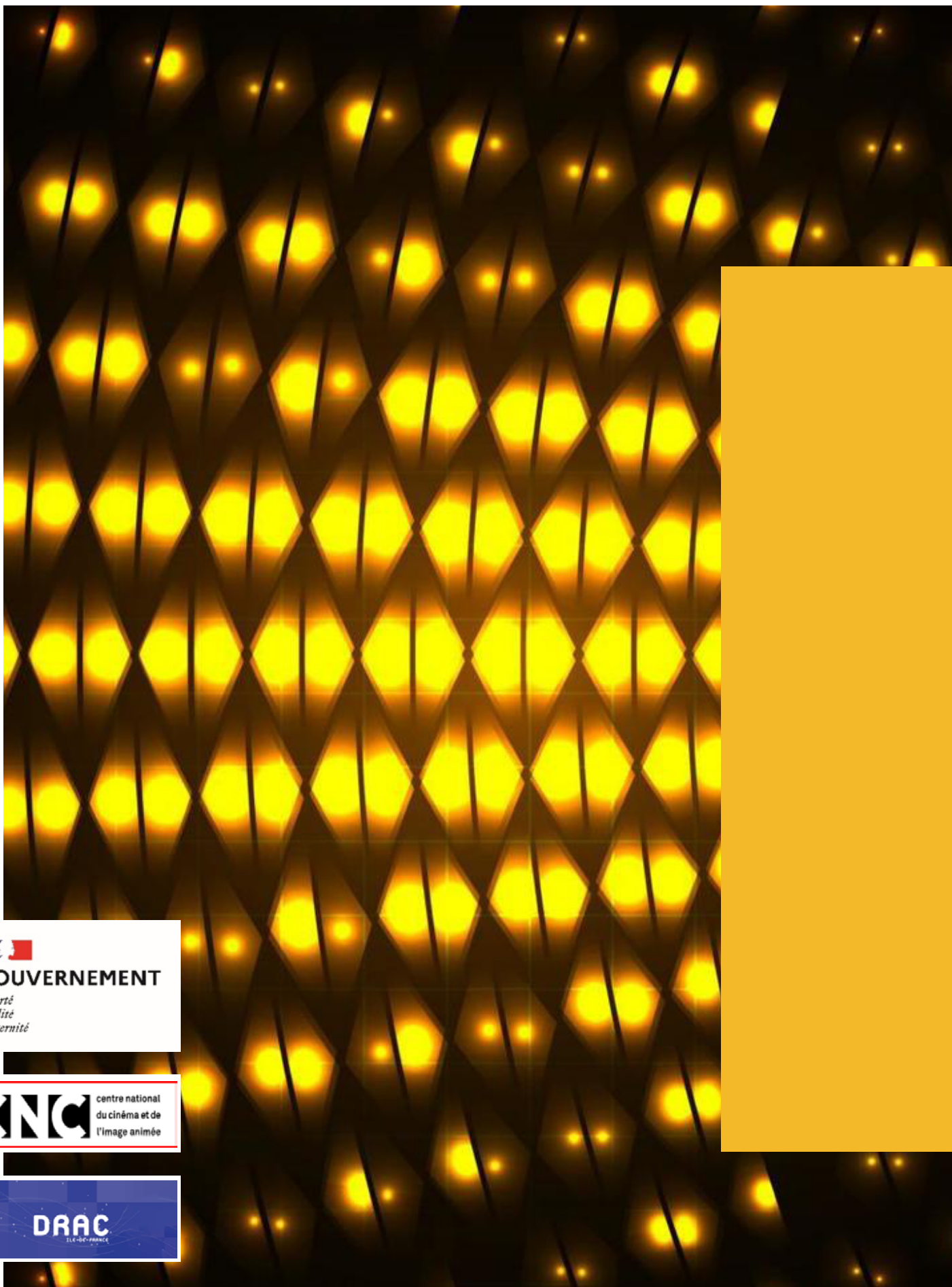
DAAC - Isabelle Bourdon - Conseillère Cinéma, audiovisuel,

isabelle.bourdon@ac-creteil.fr

DRAC

DRAC Ile-de-France - Emeric de Lastens - Conseiller pour le cinéma et l'audiovisuel Service régional des Populations, de l'Accompagnement, de la Coopération et des Territoires,

emeric.de-lastens@culture.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



centre national
du cinéma et de
l'image animée

DRAC
ILLE-DE-FRANCE